

Numéro 6 - Juin 2021

Le **M**oulin aux nouvelles
Le magazine
de la commune **ardié**

Travaux de l'église
Réfection du dallage du chœur



Cérémonie du 8 mai



Découverte des plantes aromatiques au restaurant scolaire



Inauguration des logements sociaux au clos de l'aumône 18 mai 2021



Extraits du discours prononcé par Madame le Maire à l'occasion de l'inauguration de logements sociaux au Clos de l'Aumône.

« Mais pourquoi des logements sociaux sur notre Commune ?

Depuis quelques années, nous avons pu constater que de nombreux jeunes quittent la commune à l'âge adulte pour s'installer en location dans les environs et parfois bien plus loin. D'ailleurs, les recensements successifs confirment

le vieillissement de la population de Mardié. Nous devons progressivement inverser cette tendance. De toute évidence, il existe des besoins de logements en location sur la Commune. Des logements adaptés aux familles de notre territoire et surtout des logements intégrés dans un ensemble cohérent.

Depuis 2011 les équipes municipales qui se succèdent tiennent à ce que chaque programme immobilier important comporte une proportion raisonnable de logements sociaux. Cette politique de construction progressive permet d'assurer une réelle mixité dans les caractéristiques de l'habitat mais aussi dans la diversité des typologies familiales des habitants. Le souci de mixité ne réside pas uniquement entre les logements sociaux et les autres logements, il réside aussi dans les architectures de logements : plain-pied, duplex collectifs individuels... sur l'ensemble de la ZAC nous avons un aménageur mais nous aurons au moins trois bailleurs sociaux différents et autant de projets teintés de leurs politiques ».

Mairie de Mardié

105 rue Maurice Robillard
45430 MARDIÉ

☎ : 02.38.46.69.69

✉ : mairie@ville-mardie.fr

🌐 : www.ville-mardie.fr

📘 Facebook Ville de Mardié

En cas d'urgence uniquement

06.13.79.66.68

Horaires de la Mairie

Lundi et mercredi
09 h 00 - 12 h 00
14 h 00 - 17 h 30

Mardi
14 h 00 - 18 h 00

Jeudi
Fermeture hebdomadaire

Vendredi
09 h 00 - 12 h 00
14 h 00 - 17 h 00

Samedi
(1^{er} et 3^{ème} du mois)
9 h 00 - 12 h 00

Le Moulin Aux Nouvelles

Année 2021 - n°6 (Juin)

Dépôt légal : Juin 2021

Édité par la Mairie de Mardié

02.38.46.69.69

mairie@ville-mardie.fr

Directrice de Publication :

Clémentine CAILLETEAU-CRUCY

Rédaction et réalisation :

Jacques THOMAS , Vanessa BOULARD

Crédits photos : Mairie de Mardié

Impression : Prévost Offset

Chères Mardésiennes, Chers Mardésiens,

Tout au long de l'année de nombreux travaux sont menés sur les bâtiments ou les espaces communaux. Certains sont bien visibles, d'autres passent inaperçus. Rappelons, au passage, que les travaux sur la voirie ne dépendent pas de la commune mais de la métropole.



Les grands travaux en cours ou à venir :

- Travaux de l'église : la tranche 3 est bien commencée, il s'agit de la rénovation de l'intérieur de notre église. Pour l'instant, l'effort principal porte sur la nef et le pavage sous l'autel ; les voûtes du chœur seront, bien sûr, également rénovées. L'électricité et l'éclairage sont entièrement revus, les menuiseries restaurées, les statues nettoyées.
- Construction de 2 classes pour l'école primaire : les consultations sont lancées, l'architecte est déjà retenu suite aux appels d'offres.
- Début également des consultations pour la future maison médicale au Clos de l'Aumône.

Les travaux d'entretien et d'amélioration :

Ils ne sont pas ou peu visibles, jamais spectaculaires, mais nécessitent des interventions quotidiennes, un budget globalement conséquent. Il s'agit soit de réparations soit de modernisations, notamment pour la sécurité en tenant compte des nouvelles normes. En voici quelques exemples récents :

- Mise à niveau de la sécurité incendie du P'tit Théâtre.
- Mise à niveau de la sécurité incendie de la salle France-Routy.
- Réhabilitation de la maison des jeunes à Pont aux Moines, mise aux normes incendie, électriques et accessibilité aux personnes à mobilité réduite. La salle pourra bientôt être mise à la disposition des associations mardésiennes pour leurs réunions de bureau.
- Installation d'une séparation grillagée entre la maison de Pont aux Moines et la maison des jeunes.
- Peinture des 2 pièces de la bibliothèque, changement des présentoirs côté enfants et changement de l'éclairage par l'installation de spots à LEDS. Remise en état de la chaudière, nouvel ordinateur.
- Réhabilitation de l'entrée du logement d'urgence.
- En préparation : le changement des portes du logement d'urgence ainsi que de l'école côté place de l'église.

Les écoles restent une priorité pour votre municipalité :

- Accès internet pour toutes les classes en réseau câblé.
- Mise aux normes électriques de 3 classes primaires durant les prochaines vacances.
- Installation d'un jeu dans la cour des maternelles.
- Installation prochaine d'un jeu de billes dans la cour des élémentaires.
- Installation d'une alarme anti intrusion dans les 2 nouvelles classes de maternelle.
- Changement de la séparation entre les 2 cours maternelles par une installation plus pérenne.
- Vérification de l'ensemble des tableaux et écrans interactifs des classes primaires et maternelles.
- Divers travaux de rénovation et peinture sur plusieurs bâtiments scolaires.



Des dépannages et améliorations du chauffage ont eu lieu sur les bâtiments du centre de loisirs, de la halte-garderie, de la mairie. De nombreux travaux de peinture ont lieu régulièrement sur l'ensemble des bâtiments.

Concernant l'informatique, l'ensemble des ordinateurs de nos agents a été mis à niveau avec les dernières versions du système d'exploitation et de la suite bureautique. Certains postes ont dû être remplacés. Le serveur (qui datait de 2003) a été changé par un serveur nouvelle génération 2019. La baie informatique a été mise aux normes. La Mairie est raccordée à la fibre, ce qui facilite grandement le travail de nos agents administratifs. Enfin, la sécurité informatique a été renforcée avec en particulier la formation des agents à la RGPD (Réglementation générale sur la Protection des Données).

Il est malheureusement trop fréquent d'intervenir pour des dégradations volontaires sur des bâtiments communaux :

- Remise en état de l'une des portes du chalet de Pont-aux-Moines après fracturation.
- Nettoyage des cours d'école après une intrusion de jeunes mineurs.
- Remise en état des fermetures des portes des terrains de tennis.
- Réparation des jeux d'enfants sur la base de loisirs de Pont-aux-Moines.
- Remise en état du grillage au bord du Cens trop souvent dégradé.



Ces actes d'incivisme sont déplorables. Il faut noter, toutefois, qu'ils sont heureusement moins fréquents à Mardié que dans bien d'autres communes de la métropole – ce qui n'est qu'une maigre consolation.

Certains travaux sont effectués avec l'aide de prestataires (entreprises extérieures) dans le cadre des contrats d'entretien. Mais la plupart sont à mettre au crédit de nos agents communaux, Christophe (le touche à tout) et Stéphane notre peintre, nouvellement arrivé au sein de l'équipe technique. Qu'ils soient félicités et remerciés pour leur investissement, leur réactivité et leur efficacité.

Pour que notre commune reste agréable à vivre, nos équipes techniques et toute la municipalité sont totalement investies dans la maintenance et la rénovation des bâtiments communaux ainsi que des espaces verts.

Les vacances approchent, profitez de celles-ci pour apprécier l'environnement naturel très riche de Mardié.

Restant à votre écoute.

Christian LELOUP,

Conseiller délégué aux travaux, à la communication, à l'informatique.



PARAMÉDICAL

Sophrologue et Hypnothérapeute, je suis heureuse de vous annoncer mon arrivée

à partir du 1^{er} Septembre 2021 à MARDIÉ.



Je recevrai **tout public à partir de 7 ans** pour :

- des problèmes liés au stress, à l'anxiété, au sommeil, à la concentration, à la mémoire, aux phobies,
- améliorer la confiance en soi, l'estime de soi,
- se séparer d'une dépendance,
- comment se préparer à un événement de la vie privée ou professionnelle.

Uniquement sur rendez-vous par téléphone au 06 10 84 18 63.

En cabinet situé **91 rue du Clos de l'Aumône à Mardié**, à distance (en visio-consultation) ou à domicile.

Vous pouvez me joindre par mail : sylvielepeltier45@gmail.com

et me suivre sur Facebook : www.facebook.com/sylvielepeltiersophrohypno

A bientôt. Sylvie Lepeltier-Barnot

PETITS RAPPELS... RÈGLES DE VOISINAGE

Dans le cadre du respect de la tranquillité et de la qualité de la vie de chacun, des arrêtés réglementent, notamment, la production de bruit (que ce soit par les animaux ou par des outils et machines) et les feux dits de plein air.



Les propriétaires d'animaux, notamment de chiens, ou ceux qui en ont la charge, sont tenus de prendre toutes dispositions propres à préserver la tranquillité du voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive, sans toutefois porter atteinte à la santé des animaux.

Les travaux de jardinage ou de bricolage utilisant des appareils bruyants (tondeuses, tronçonneuses, scies, perceuses...) ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

Le brûlage à l'air libre des déchets est rigoureusement interdit toute l'année et passible d'une amende de 450 € (arrêté préfectoral du 9 juin 2017). Le meilleur moyen de se débarrasser des déchets verts est de les conduire à la Végé'tri à Chécy.

LA PAROLE À L'OPPOSITION

Fidèles à notre ligne de conduite, nous continuons à être à l'écoute de nos concitoyens. Vous êtes nombreux à nous solliciter et nous avons à cœur de vous répondre avec toute la bienveillance qui nous caractérise.

Nous considérons en effet que l'accès à l'information est primordial et même si le site Facebook de la commune est régulièrement alimenté, nous pouvons constater que les articles diffusés sont triés sur le volet. Le dernier exemple en date concerne la diffusion, ou plus justement l'absence de rediffusion de la vidéo du dernier Conseil Municipal ? Pourquoi n'a-t-elle pas été mise en ligne comme d'habitude ? C'est dommageable car l'échange final aurait pourtant démontré que le débat démocratique n'est pas le point fort de la majorité ! Les mardésiens ont donc été privés de ce final tonitruant, et n'ont pas pu constater de fait les agissements à peine respectueux envers les membres de l'opposition.

L'initiative de la rediffusion des débats des conseils municipaux était pourtant une excellente idée et nous espérons que la municipalité reviendra sur cette décision.

Communiquer auprès de nos concitoyens est essentiel et vous pouvez continuer à nous contacter par courrier, mail (aucoeurdemardie@gmail.com) ou via notre page Facebook.

J. Lefebvre, V. Bonnin, P. Leproust, G. Beauger

MARCEL COCHON



La résistance à Mardié : une histoire qui reste largement à écrire.

Il y a eu de nombreux résistants à Mardié. On connaît Maurice Robillard et Eugène Farnault (des rues portent leur nom), arrêtés par les nazis et morts en déportation. Récemment, une nouvelle rue aux Breteaux a été appelée rue Pierre-Bérault, en hommage à un résistant de la première heure, chef du maquis dit « des Breteaux ». D'autres noms sont connus, nul doute qu'il y a aussi des anonymes. Surtout, leurs actions de résistance sont mal documentées. Les archives, évidemment, sont très peu nombreuses pour ces clandestins. L'Association De *Mardiacus* à Mardié fait appel à tous les anciens qui pourraient témoigner ou qui auraient recueilli des témoignages, même très partiels, à la contacter, pour essayer de reconstituer au mieux cette part de notre histoire. Il faut surmonter les réticences à faire remonter des épisodes douloureux, magnifiés ou, au contraire, dévalorisés, pour conserver cette mémoire et la transmettre aux plus jeunes générations.

De nombreux Mardésiens connaissent la place Marcel Cochon – adresse de la salle polyvalente France Routy. Mais qui était au juste Marcel Cochon ?

Né à Saint-Jean de Braye le 5 novembre 1912, il arrive à Mardié en 1935 en épousant Madeleine Jumeau, nièce de Robert Jumeau de la « dynastie » des Jumeau qui a « régné » sur la boulangerie de Mardié pendant 3 générations. Le jeune couple vit à Pont-aux-Moines dans une maison « bourgeoise » où Madeleine est cuisinière, Marcel travaillant chez un cultivateur de Chécy. Une fille, Geneviève, naît de cette union en 1936.

Marcel Cochon entre dans la gendarmerie en juillet 1939. Il est muté dans le Cher en 1941 et est affecté à Châteaumeillant en mai 1944. Le 8 juin 1944, un sergent et un soldat allemands sont arrêtés par des résistants et conduits à la brigade de gendarmerie de Châteaumeillant, passée à la résistance. Ils y sont enfermés après un interrogatoire sans doute assez « musclé ». Mais ils réussissent à s'échapper. Le 27 juin, alors que les Alliés piétinent encore en Normandie et que les Allemands sont particulièrement agressifs du fait des escarmouches de la résistance, le sergent allemand qui avait été arrêté à Châteaumeillant y revient avec

une troupe de soldats, bien décidé à se venger. Il recherche, sans succès, ses ex-geôliers dans la ville. Mais, apercevant un groupe de 3 gendarmes qui viennent de descendre d'un train, il les mitraille sans sommation. Marcel Cochon est ainsi froidement assassiné, en pleine rue, avec ses deux camarades.

Le récit de ce crime a beaucoup ému à Mardié où les époux Cochon comptaient de nombreux proches. Une délibération du Conseil municipal de Mardié en date du 2 décembre 1945 décide d'attribuer une concession perpétuelle gratuite dans le cimetière communal pour Marcel Cochon (comme cela a été proposé pour tous les morts de la guerre).

Au printemps 2021, le *Souvenir Français* et la section du Loiret de l'*Union Nationale des Personnels et Retraités de la Gendarmerie* proposent d'apposer une nouvelle plaque, plus explicite, sur la sépulture de Marcel Cochon. La municipalité s'associe à cette initiative, notamment en rénovant la tombe. Cette plaque va être dévoilée à l'issue de la cérémonie du 18 juin – l'appel à la résistance – et les enfants de CM1 et CM2 seront associés à cette commémoration, occasion pour eux de travailler sur la mémoire de la Seconde Guerre et de la Résistance.



GESTION DES BASSINS D'EAUX PLUVIALES

En lien avec la métropole, la SERA, responsable de l'assainissement sur notre commune, a décidé d'expérimenter une gestion plus « écologique » des bassins de rétention des eaux pluviales (voir illustration).

Le projet actuel est le suivant :

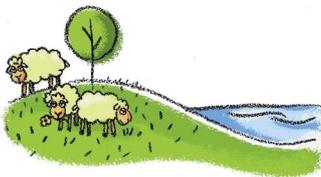
Fauche tardive sur les bassins de la Gaillardière (en bas de la rue Charles-d'Orléans) et de la rue Georges-Sirot. Cela permet de préserver une flore et une petite faune (hérissos, insectes...) variées.

Écopâturage sur ceux de la Fosse-longue et des Merisiers (entre la zone d'activité et la voie de chemin de fer), de la rue du Cygne (aux Breteaux). Ne vous étonnez pas d'y voir prochainement quelques moutons !

De l'écopâturage est également mis en place autour du grand bassin de la rue de la Binette où des arbres seront plantés l'an prochain. Celui de la rue de la Durandière, trop petit pour une intervention, restera bassin « témoin »

pour comparer aux autres. Ceux des jardins de Miromesnil et du Clos de l'Aumône ne sont pas encore gérés par la métropole et la SERA.

La municipalité soutient pleinement cette opération. Une enquête sera menée auprès des habitants pour connaître leurs avis et suggestions sur cette forme encore expérimentale de gestion de ces petits espaces. Leur adaptation à notre commune relativement peu urbanisée par rapport à d'autres sera notamment intéressante à évaluer.



Éco-pâturage



Prairie Fleurie, fauche tardive ou raisonnée



Plantation d'arbres

Pour Favoriser La biodiversité et La nature en ville...



Dans un tissu urbain qui se densifie, les bassins de rétention d'eaux pluviales constituent des réservoirs de biodiversité importants pour mieux faire revenir la nature en ville...

En accord avec la politique environnementale d'Orléans Métropole, la SERA lance une expérimentation qui teste différentes solutions pour améliorer la biodiversité :

- l'écopâturage
- la fauche tardive
- la prairie fleurie
- la plantation d'arbres

Une évaluation de l'impact environnemental et social de ces différentes techniques sera réalisée avec nos partenaires :

• Loiret Nature Environnement, le laboratoire Éco-Entomologie d'Orléans et ARGALY pour mesurer l'impact environnemental.

• le LyRE, centre d'innovation et d'expertise de SUEZ pour évaluer l'impact sociétal de ces solutions, vitrines de sensibilisation et d'éducation à l'environnement pour le grand public.

Les résultats de ces évaluations permettront à la Métropole de définir les aménagements des bassins d'eau de rétention, les plus favorables à la préservation des habitats naturels et des espèces et au bien-être des habitants.

*La SERA (Société d'Exploitation des Réseaux d'Assainissement) gère 23ha d'espaces verts autour des bassins de rétention d'eaux pluviales de la Métropole Orléanaise.



À propos de l'entretien de l'espace public

La pratique « zéro pesticide », c'est-à-dire le bannissement des produits phytosanitaires de synthèse est progressivement mise en œuvre sur notre commune depuis de nombreuses années. C'est maintenant une obligation sur l'ensemble des espaces publics (y compris les cimetières) et vivement conseillé sur les espaces privés. L'objectif global est de limiter l'effondrement observé du nombre d'insectes et d'oiseaux (presque -30 % en 30 ans) en laissant prospérer une végétation qui est à la fois nourriture et refuge pour ces espèces. Il faut changer nos regards parfois un peu rigides. Il faut accepter que les espaces publics ne soient plus tirés au cordeau, entretenus à coups de cisailles ou d'herbicides. Aucune herbe n'est « mauvaise » en soi. Que cette végétation un peu « folle » soit spontanée ou semée (par les services techniques ou les riverains), elle égaye et donne de la vie à nos rues et chemins. Quoi de plus sympathique qu'un pied de coquelicots au coin d'un mur, de plus élégant, si on sait les regarder, que des graminées le long d'une clôture ? Il ne faut pas, bien sûr, que cela gêne la circulation, notamment des piétons, ou l'écoulement normal des eaux pluviales. Au-delà de ces seules contraintes, nos manières de « domestiquer » la nature doivent changer sous peine de la voir s'appauvrir et s'uniformiser de manière bientôt dramatique.



CANICULE

Le plan canicule vise à prévenir et à lutter contre les conséquences sanitaires d'une canicule. Le CCAS est chargé d'établir chaque année un recensement des personnes âgées, handicapées ou en situation d'isolement.

La commune s'engage à assurer un suivi auprès des personnes recensées en cas de déclenchement de l'alerte canicule par le Préfet : contact téléphonique et/ou visite à domicile.

Si vous souhaitez vous faire recenser ou signaler un de vos proches, vous pouvez prendre contact auprès du CCAS :

Mairie de Mardié - 105 rue Maurice Robillard

Auprès de Mme Vanessa BOULARD

02.38.46.69.63 - vanessa.boulard@ville-mardie.fr



Il est dangereux de s'aventurer sur le viaduc

VIADUC

Rappel :

Il est interdit de se promener sur l'emprise des voies de la SNCF et **tout particulièrement sur le viaduc** pour des raisons évidentes de sécurité. Toute infraction est verbalisable.



ÉLECTIONS 20 ET 27 JUIN 2021

Exceptionnellement, les bureaux électoraux seront transférés **Salle France Routy** (place Marcel Cochon) pour les élections régionales et départementales des 20 et 27 juin 2021.

FERMETURES ESTIVALES DES SERVICES

L'accueil de la Mairie sera fermée les samedis 07 et 21 août, réouverture du samedi le 28 août.

Le centre de loisirs et le restaurant scolaire fermeront leurs portes du 02 au 06 août.

La Halte-garderie sera fermée du 02 au 28 août 2021.

L'Agence Postale Communale sera fermée du 09 au 28 août 2021.



LE CARNET



Ils se sont dit OUI !

Bienvenue !

* Audrey FLATTET et Olivier CHAU le 22/05/2021

- * Lana BOUCHER née le 20/04/2021
- * Alésio BAUBRY COSTA CERQUEIRA né le 24/04/2021
- * Iris LEGOUT née le 30/04/2021